

## COMMUNE DE SEPMERIES

PROCES VERBAL de la réunion de  
CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 03 juillet 2020 à 20 heures 00

Conseil Municipal convoqué le 29 juin 2020

Présents :

Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Anne Laure Gaillet, Alain DUPUIS, Alice PETIAUX, Caroline DANEULIN, Agathe OLIVIER, Nejia LECAT, Christophe DIENNE, Daniel POTTIEZ, Sophie DUVAL, Romain GEORGES, Jean Michel PASBESCQ, Corentin BONET à 20h50.

Absents ayant donné procuration :

Anthony DOUVRY a donné pouvoir à Anne Laure Gaillet

Absents :

Néant

En présence de la secrétaire : Mme Karine MANGOT

La séance a été ouverte à 20h

- **Désignation secrétaire de séance**

Alice PETIAUX est désignée secrétaire de cette séance

Ordre du jour

- **Approbation des procès-verbaux du 23 et 29 Mai 2020**
  - Procès-verbal du 23 mai 2020

Pas de question

Vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

- Procès-verbal du 29 mai 2020

Pas de question

Vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

→ DELIBERATION COMMUNALE

- **Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Remembrement**

Monsieur le Maire précise que les membres doivent être réélus tous les 6 ans.

La dernière élection a eu lieu le 18 juin 2014.

Chaque association foncière de remembrement (AFR) est administrée par un bureau composé de membres de droit (maire, représentant de l'administration) et de membres propriétaires désignés pour moitié par la Chambre d'agriculture et pour l'autre moitié, par le conseil municipal.

A la demande de Mr le Maire, Christophe DIENNE sort de la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote.

Il faut voter pour l'élection de 3 titulaires et 2 suppléants

Mr le Maire propose en titulaire :

Mr. DAUCHEZ Gerard,  
Mme DIENNE LEFAUX Marie Christine,  
Mr. LECLERCQ Dominique.

Mr. le Maire propose en suppléant :

Mr. DUEZ Pierre,  
Mr. DULONGCOURTY André.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Remboursement Salle des fêtes : Mme DUPONT Christelle, Mme D'HAUSSY Eléonore, Mme MASSOTTI Océane**

Suite au confinement des demandes d'annulation de réservation de la location de la salle des fêtes ont eu lieu. Mr le Maire demande notre avis et suite à la discussion propose au Conseil Municipal de les rembourser.

Vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Recrutement d'un contrat saisonnier**

Mr le Maire propose d'embaucher 1 personne du 01 août au 31 août à 35H pour pallier aux absences des congés.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1

Arrivée de Monsieur BONET Corentin à 20h50

- **Demande de subvention Amendes de Police 2019 et demande de subvention Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2020**

La date butoir pour le dépôt des dossiers est le 14 Juillet 2020.

Pour la demande de subvention d'amendes de police, Mr le MAIRE propose de ne pas faire de demande cette année.

En revanche, il propose de faire une demande de subvention d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2020.

Après consultation des représentants de la Gendarmerie et du Département afin de trouver des solutions pour faire ralentir la vitesse dans la Grand Rue et de sécuriser la proximité de l'école.

Une solution est exposée par Mr le maire avec un reste à charge pour la commune de 2416.89 €, en effet 75% des dépenses sont prises en charge par le Département.

De nombreuses questions sont posées notamment sur la possibilité de créer un dos d'âne au niveau de l'école mais le coût est plus important car techniquement la largeur doit être de 10m pour le passage des bus.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 4

- **Demande de subvention départementale « Villages et Bourgs »**

Pour mémoire : Une subvention a été demandée en 2019 pour les travaux de l'Eglise (toitures hors clocher) d'un montant de 300 083 € HT et une subvention de 56 435€ a été accordée.

Une réunion avec l'architecte du patrimoine, Mr BISMAN et Mr le Maire accompagné du 1er adjoint et de l'adjoint aux travaux a permis de réaliser une visite technique de l'édifice et de faire un point précis sur le dossier.

Il en ressort que la réfection de la toiture est devenue indispensable et urgente car elle est très abimée à différents endroits. La maçonnerie du clocher est également très dégradée et le rejointoiement des briques est indispensable : certaines menacent de se desceller et de fragiliser un peu plus le bâtiment. Depuis plus de six ans s'y ajoute une invasion par le mérule visible au niveau des trois dernières travées ; l'éradication est devenue urgente également. Cette visite, nous a permis de constater une nouvelle dégradation inquiétante au niveau de la partie gauche de l'entrée du chœur due à des nouvelles infiltrations d'eau de pluie.

Nous constatons malheureusement que le bâtiment se dégrade lourdement. Concrètement, il est indispensable de démarrer dès que possible les travaux, sauf à voir le bâtiment se dégrader irrémédiablement.

Lors de notre discussion sur le démarrage des travaux, M. BISMAN nous a interpellé sur une incohérence dans la réalisation des travaux décidés par l'ancienne municipalité. En effet, cette dernière commence par une première phase de travaux sur la partie basse de l'édifice, les nefs et le chœur et une deuxième phase, prévue ultérieurement, avec le clocher et la façade occidentale.

Les préconisations techniques de M. BISMAN sont le traitement de la partie supérieure, en l'occurrence le clocher et la façade occidentale, puis continuer par les couvertures des nefs et du chœur afin de ne pas abîmer les parties basses ultérieurement.

Le coût de ces travaux était de 462 237.35 HT € en 2016 revalorisé à 494 979.16 HT € en 2020, soit 32 741.81 HT € d'augmentation.

A cela s'ajoute les frais d'architecte 27 754.61 HT €.

➔ Soit un nouveau coût à 522 733.77€ hors frais de coordinateur SPS estimé à 7 000 HT €

Notre conseil municipal a décidé de s'appuyer sur les conseils techniques de notre architecte et envisage donc de faire la restauration urgente en commençant par le clocher pour suivre logiquement par les nefs et le chœur.

Soit, nous acceptons de garder la subvention de 56 435€ qui avait été demandé pour les 300 083 HT € de travaux.

Soit, nous abandonnons cette subvention pour refaire une demande de subvention à hauteur de 494 976.16 HT € tout en sachant que nous ne savons pas s'ils vont accepter car nous avons déjà

perdu une 1<sup>ère</sup> subvention qui n'a pas été utilisée. En revanche, en cas d'accord cela permettrait de soulager les finances de la commune et de faire l'intégralité des travaux au vue de l'urgence dans lequel se trouve notre église.

Après de très nombreuses questions sur ce sujet, nous procédons au vote pour abandonner la subvention de 56 435 € et de refaire une nouvelle demande avant le 14 juillet 2020 pour obtenir une subvention pouvant aller jusque 50% de 494 976,16 HT € soit 247 488 €.

Vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1

- **Remboursement des frais avancés par Mr le Maire**

Mr le Maire a dû avancer les frais suivants :

- Frais clé signature électronique« CertEurope » = 403.20€
- Poubelles à pédales en inox pour l'école  
dans le cadre des règles sanitaires imposées = 155.40€

Mr le Maire ne prend pas part au vote.

Vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Vote des taux d'imposition**

Les taux d'imposition sont actuellement de

- Taxe d'habitation = 10.53 %,
- Taxe foncière = 12.30 % sur le bâti,
- Taxe foncière = 31.01 % sur le non bâti.

Mr le Maire propose de voter le maintien de ses taux.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **QUESTONS DIVERSES**

Mr le Maire informe le conseil que deux drapeaux (14-18/39-45) ont été achetés par l'ancienne municipalité pour une valeur de 2 436.05 € et que nous avons bénéficié d'une subvention de 1 000 € soit un reste à charge pour la commune de 1 436.05 €.

La séance est levée à 23h29.

La secrétaire de séance,

**Alice PETIAUX**